

Etats parties aux Protocoles du 8 juin 1977

Liste arrêtée au 31 décembre 1987

Nous donnons ci-après la liste chronologique, arrêtée au 31 décembre 1987, de tous les Etats qui sont devenus parties aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, adoptés le 8 juin 1977.

Le nom des Etats est indiqué en abrégé, la numérotation des Etats parties aux Protocoles est divisée en deux colonnes, la première donne le nombre des Etats parties au Protocole I, la deuxième le nombre des Etats parties au Protocole II.

Dans la troisième colonne, on indique par une initiale le type de l'acte officiel reçu par le dépositaire, le Conseil fédéral suisse: R - ratification; A - adhésion.

Dans la quatrième colonne, il est indiqué si la ratification ou l'adhésion a été accompagnée de réserves ou de déclarations (en utilisant la désignation choisie par l'Etat qui les a formulées). Il est en outre mentionné, par l'abréviation «Commission int.» si l'Etat concerné a accepté la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, par la déclaration prévue à l'article 90, paragraphe 2, du Protocole I.

PROTOCOLES			DATE OFFICIELLE			
I II			DE	TYPE DE		
			L'ENREGISTREMENT	L'ACTE REÇU		REMARQUES

1978

1	1	Ghana	28 février	R	
2	2	Libye	7 juin	A	

Entrée en vigueur des Protocoles: 7 décembre 1978

3	3	El Salvador	23 novembre	R	
---	---	-------------	-------------	---	--

1979

4	4	Equateur	10 avril	R	
5	5	Jordanie	1 mai	R	
6	6	Botswana	23 mai	A	
7		Chypre	1 juin	R	Protocole I seul
8	7	Niger	8 juin	R	
9	8	Yougoslavie	11 juin	R	Déclaration
10	9	Tunisie	9 août	R	
11	10	Suède	31 août	R	Réserve; Commission int.

1980

12	11	Mauritanie	14 mars	A	
13	12	Gabon	8 avril	A	
14	13	Bahamas	10 avril	A	
15	14	Finlande	7 août	R	Déclaration; Commission int.
16	15	Bangladesh	8 septembre	A	
17	16	Laos	18 novembre	R	

1981

18		Viet Nam	19 octobre	R	Protocole I seul
19	17	Norvège	14 décembre	R	Commission int.

1982

20	18	Corée (Rép.)	15 janvier	R	Déclaration
21	19	Suisse	17 février	R	Réserves; Commission int.
22	20	Maurice	22 mars	A	
23		Zaïre	3 juin	A	Protocole I seul
24	21	Danemark	17 juin	R	Réserve Commission int.
25	22	Autriche	13 août	R	Réserves; Commission int.
26	23	Sainte-Lucie	7 octobre	A	
27		Cuba	25 novembre	A	Protocole I seul

1983

28	24	Tanzanie	15 février	A	
29	25	Emirats arabes unis	9 mars	A	Déclaration
30		Mexique	10 mars	A	Protocole I seul
31		Mozambique	14 mars	A	Protocole I seul
32	26	St-Vincent- et-Grenadines	8 avril	A	
33	27	Chine	14 septembre	A	Réserve

34	28	Namibie*	18 octobre	A	
35	29	Congo	10 novembre	A	
36		Syrie	14 novembre	A	Protocole I seul; Déclaration
37	30	Bolivie	8 décembre	A	
38	31	Costa Rica	15 décembre	A	
1984					
	32	France**	24 février	A	Protocole II seul
39	33	Cameroun	16 mars	A	
40	34	Oman	29 mars	A	Déclaration
41	35	Togo	21 juin	R	
42	36	Belize	29 juin	A	
43	37	Guinée	11 juillet	A	
44	38	Rép. Centra- fricaine	17 juillet	A	
45	39	Samoa-Occi- dental	23 août	A	
46		Angola	20 septembre	A	Protocole I seul; Déclaration
47	40	Seychelles	8 novembre	A	
48	41	Rwanda	19 novembre	A	
1985					
49	42	Koweït	17 janvier	A	
50	43	Vanuatu	28 février	A	
51	44	Sénégal	7 mai	R	
52	45	Comores	21 novembre	A	
53	46	Saint-Siège	21 novembre	R	Déclaration
54	47	Uruguay	13 décembre	A	
55	48	Suriname	16 décembre	A	
1986					
56	49	St-Christophe- et-Nevis	14 février	A	
57	50	Italie	27 février	R	Déclaration; Commission int.
58	51	Belgique	20 mai	R	Déclarations; Commission int.***
59	52	Bénin	28 mai	A	

* Instruments d'adhésion déposés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

** Lors de son adhésion au Protocole II, la France a fait une communication relative au Protocole I.

*** En date du 27 mars 1987.

60	53	Guinée équatoriale	24 juillet	A	
61	54	Jamaïque	29 juillet	A	
62	55	Antigua-et- Barbuda	6 octobre	A	
63	56	Sierra Leone	21 octobre	A	
64	57	Guinée-Bissau	21 octobre	A	
65	58	Bahrein	30 octobre	A	
66	59	Argentine	26 novembre	A	Déclarations
	60	Philippines	11 décembre	A	Protocole II seul

1987

67	61	Islande	10 avril	R	Réserve; Commission int.
68	62	Pays-Bas	26 juin	R	Déclarations; Commission int.
69		Arabie Saoudite	21 août	A	Réserve
70	63	Guatemala	19 octobre	R	
71	64	Burkina Faso	20 octobre	R	

Au 31 décembre 1987, 71 Etats étaient parties au Protocole I et 64 au Protocole II.

Adhésion du Guyana aux Protocoles

La République coopérative du Guyana a déposé auprès du Gouvernement suisse, le 18 janvier 1988, son instrument d'adhésion aux deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur, pour la République coopérative du Guyana, le 18 juillet 1988.

La République coopérative du Guyana est le 72^e Etat partie au Protocole I et le 65^e au Protocole II.